

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même, notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'expertise préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires, soins extra-odontologiques, prothèses orthodontiques, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en soins.
- En cas d'accident, annexer et en précisant les causes et circonstances de l'accident en joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments, une vignette une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radiologie peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'expertise préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable, renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles :

- Reclamation : contact@mupras.com
- Pre en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Mutuelle de Prévoyance & d'Actuaires Sociales de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-505895

ND: 355B

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4975 Société : RAM - Retraite

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☒ Autre

Nom & Prénom : HACHIMI ABDALLAH

Date de naissance : 08 03 1961

Adresse : JARDIN OUM RABAI GR 10 EG
MARRAKESH EL OULFA CASA

Tel : 06 87 62 62 93 Total des frais engagés : 525,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ET TABOUTI Nouredine
Pédiatre Pneumo Allergologue
N°5, Rue 91, G B Bd Oued Beht, Oulfa
Tél.: 05 22 89 22 89 - Casablanca
INPE: 091062463

Cochet du médecin :

Date de consultation : 02 06 2020

Nom et prénom du malade : HACHIMI Ahmed

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant

Nature de la maladie : Plus de 10 ans

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 01 / 06 / 2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

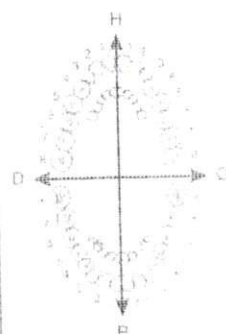
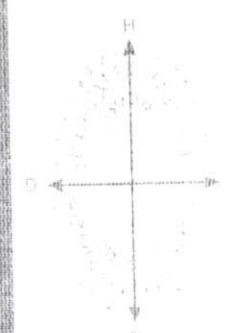
RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Praticien attestant le Paiement des Actes
07/06/16		2	200	

INPE : 0971067262
 05 22 89 22 89 - Casablanca
 91, Rue 91, G.B. 8000 - Algérie

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	07/06/16	325,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		4 M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est tenu de prescrire le dent-traité, sans qu'il ne soit indiqué le montant des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies et/ou des prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASICATOIRE			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
	(Creation, remonte, adjonction)			MONTANTS DES SOINS []
				DATE DE DEBUT []
				DATE DE L'EXECUTION []
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DENT-TRAITE				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur Noureddine ETTABOUTI

PEDIATRE

Spécialiste des Maladies des Enfants
Nouveaux-Nés, Nourissons & Adolescents

Spécialiste en Pneumo Allergologie

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille - FRANCE

Oulfa - N° 5, Rue 91, Groupe B

(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél. : 05 22 89.22.89

الدكتور نور الدين التبوتي

إختصاصي في أمراض الاطفال و الرضع و المراهقة

إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي و الحساسية

خريج كلية الطب ببارسليلا (فرنسا)

الألفة - رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.89.22.89

Casablanca, le : 07/06/2020 في : الدار البيضاء،

HAERAN Alkred

Mr. - ADAMP SPEE ASAL

1/2lt + 2/1

1/2lt + 2/1

1/2lt + 2/1

65, -

Slapped 20g eff

Proked Spee asal

120,80

32,53

3 401043 660348



PPC : 120,80 DH

PPV: 24DH50
PER: 08/21
LOT: 11902

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115.00 DH
ID : 633276
6 118001 142262

Uniquement sur ordonnance
LES DOSES PRESCRITES

65,00